

Candidature certification

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

(Utilisez cette liste pour vous assurer que votre dossier est complet)

Pour tous les domaines :

- Convention d'Évaluation dûment complétée et signée
- 1 photo d'identité
- Attestation médicale d'aptitude à assurer la fonction de monteur souterrain
- Engagement de l'Employeur et du Candidat dûment complété et signé de l'employeur et du candidat, auquel est joint si nécessaire :
 - photocopie de la carte de Qualification,
 - attestations de formation antérieure.

Rappel

I PRÉ-REQUIS POUR L'ACCÈS À L'ÉVALUATION de "monteur en canalisations électriques souterraines"

Suivant le Référentiel du Distributeur Enedis : PRDE G.5.2-02

Un engagement écrit de l'employeur et du candidat est obligatoire pour l'accès à l'évaluation sur les pré-requis suivants :

- 1/ Première qualification :** Pour toute demande de qualification sur l'un des Domaines le candidat doit :
 - a. Être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines.
 - b. Avoir suivi une formation initiale dans le domaine concerné pour l'évaluation.
 - c. Être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.
- 2/ Candidat ayant été qualifié sur le domaine dont la validité de sa qualification a été dépassée et se situant dans une des positions suivantes, lors de sa demande, le candidat doit :**
 - 2.1/ Fin de validité inférieure à un an :**
 - Être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines.
 - Fournir une photocopie de la carte de qualification ou du Certificat (mentionnant la date de fin de validité).
 - Être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.
 - 2.2/ Fin de validité supérieure à un an :**
 - Être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines.
 - Suivre une formation de recyclage dans le domaine concerné avant l'évaluation.
 - Fournir une photocopie de la carte de qualification ou du Certificat (mentionnant la date de fin de validité).
 - Être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.